



Vlaanderen
is divers

RÈGLEMENT SUR LES RÉTRIBUTIONS

COURS ET TESTS D'ORIENTATION SOCIALE

1 SEPTEMBRE 2023

AGENTSCHAP
INTEGRATIE &
INBURGERING

Amal



Dans ce règlement, vous trouverez les modalités de paiement du cours d'orientation sociale (MO) et des tests MO¹ :

- Le test de dispense MO
- Le cours MO
- Le test après le cours MO

1 Le cours et les tests MO combien coûtent-ils ?²

Vous payez un prix fixe.

- **90 euros pour le test de dispense MO**

Vous ne pouvez passer le test de dispense MO **qu'une seule fois** avant de signer le contrat d'intégration civique.

- **90 euros pour le cours MO**

Vous devez suivre à nouveau le cours MO ? Vous ne devez **pas** payer à nouveau.

- **90 euros par test MO après le cours**

Vous devez repasser le test MO ? Dans ce cas, vous devez payer à **nouveau** 90 euros.

2 Dans quelles situations ne devez-vous pas payer ?

- Une des situations suivantes s'applique à vous :
 - o Vous êtes inscrit·e au Registre national d'une commune de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale.
 - o Vous n'avez pas de diplôme d'études secondaires **et** vous êtes inscrit·e à une des formations suivantes :
 - modules d'alphabétisation *Néerlandais et Apprendre à apprendre*
 - *Diriger son propre apprentissage*
 - domaines d'apprentissage de l'éducation de base, organisés par Ligo
 - domaines d'apprentissage "formation générale complémentaire" ou "formation générale".
 - o Vous touchez un revenu d'intégration sociale ou une aide sociale **ou** vous êtes à la charge d'une personne touchant un revenu d'intégration sociale ou une aide sociale.
 - o Vous êtes détenu·e³.
 - o Vous êtes demandeur·se d'emploi **et** vous suivez une formation qui fait partie d'un parcours d'insertion professionnelle⁴.
 - o Vous êtes demandeur·se d'emploi, inoccupé·e et inscrit·e d'office **et** vous n'avez pas encore droit aux allocations d'insertion au moment de l'inscription.
 - o Vous êtes inscrit·e à un cours à Ligo, Centra voor Basiseducatie (CBE - centres d'éducation de base). Un Centrum voor Volwassenenonderwijs (CVO - centre de formation pour adultes)⁵ organise la formation.

¹ Artikel 78/1 besluit van 29 januari 2016 houdende de uitvoering van het decreet van 7 juni 2013 betreffende het Vlaamse Integratie- en Inburgeringsbeleid bepaalt dat wie vóór 1 september 2023 een inburgeringscontract gesloten heeft geen retributie betaalt voor de cursus en de test van het vormingspakket maatschappelijke oriëntatie.

² Artikel 30 van het decreet van 7 juni 2013 betreffende het Vlaamse Integratie- en Inburgeringsbeleid en artikel 27/3 van het besluit van 29 januari 2016 houdende de uitvoering van het decreet van 7 juni 2013 betreffende het Vlaamse Integratie- en Inburgeringsbeleid.

³ Gedetineerd zoals bepaald in artikel 2, 16° bis van het decreet van 15 juni 2007 betreffende het volwassenenonderwijs

⁴ Werkzoekend zoals bepaald in artikel 2, 47° bis van het decreet van 15 juni 2007 betreffende het volwassenenonderwijs

⁵ Opleiding zoals bedoeld in artikel 64bis van het decreet van 15 juni 2007 betreffende het volwassenenonderwijs

- Vous avez moins de 18 ans ou vous atteignez l'âge de 18 ans en septembre, octobre, novembre ou décembre⁶.
- Vous avez déjà obtenu un **certificat d'intégration civique** de la Communauté germanophone, de la Communauté française, de la Commission communautaire française ou de la Commission communautaire commune :
 - Vous ne devez pas payer pour le test de dispense MO.

3 À quel moment devez-vous payer ?

Vous payez lors de votre inscription pour le cours MO et/ou le test MO.

4 Comment pouvez-vous payer ?

Vous payez numériquement à l'aide d'un code QR ou d'un lien de paiement.

Ne pouvez-vous pas payer par voie électronique ? Un membre du personnel vous indiquera comment payer.

5 Que faire si vous avez des problèmes financiers et que vous ne pouvez pas payer immédiatement ?

Vous discutez des options avec un membre du personnel.

Vous pouvez bénéficier d'un report de paiement.

- Vous concluez des accords de paiement.

Vous ne respectez pas les accords de paiement conclus ? Dans ce cas, il peut y avoir des frais supplémentaires.

- Vous recevrez une lettre recommandée. Cette lettre est un rappel de paiement.

Vous ne payez toujours pas après ce rappel de paiement ?

- L'Agence transmettra votre dossier à l'administration fiscale flamande ([VLABEL](#)). Cette administration peut décider de recouvrer obligatoirement le paiement. Cela entraîne des frais supplémentaires, que vous devrez payer vous-même.

6 Que se passe-t-il si vous refusez de payer ?

- Vous ne voulez pas payer au début du cours ou du test
- Et**
- vous avez **l'obligation** de suivre le programme d'intégration civique ?

L'Agence transmettra votre dossier à l'agent de contrôle qui décide des sanctions⁷.

- Une amende peut vous être infligée.
- Vous avez toujours l'obligation de payer.
- Vous avez toujours l'obligation de suivre le programme.

Vous avez obtenu un report de paiement en raison de difficultés financières ? Aucune sanction ne vous sera infligée.

⁶ Minderjarige inburgeraar als vermeld in artikel 26, § 1, eerste lid, 3° van het decreet van 7 juni 2013 betreffende het Vlaamse Integratie en Inburgeringsbeleid

⁷ Sancties zoals vermeld artikel 39 van het decreet van 7 juni 2013 betreffende het Vlaamse Integratie- en Inburgeringsbeleid en artikel 33 van het besluit van 29 januari 2016 houdende de uitvoering van het decreet van 7 juni 2013 betreffende het Vlaamse Integratie- en Inburgeringsbeleid.

7 Quand obtenez-vous votre certificat d'intégration civique ?

Vous obtenez votre certificat d'intégration civique si :

- vous avez atteint tous vos objectifs
- vous avez payé les rétributions MO.

8 Pouvez-vous vous faire rembourser ?

Non. Aucun remboursement n'est possible.

9 Avez-vous une suggestion, un commentaire ou une plainte à formuler ?

Notre personnel vous aidera avec plaisir.

Vous pouvez également consulter notre site web :

- Atlas: <https://www.atlas-antwerpen.be/nl/contact/klachtenformulier>
- Amal: <https://www.amal.gent/contact>
- Het Vlaams Agentschap Integratie en Inburgering: <https://www.integratie-inburgering.be/nl/contact/heb-je-een-klacht-of-wil-je-beroep-aantekenen>